

UN1TÉ

PLAN INVESTIGATION

Instruction Temps de Travail

OÙ EN EST-ON ?

Dans l'attente de la publication d'une instruction relative à l'organisation du temps de travail de la filière Investigation, **UN1TÉ** réitère ses exigences :

- ➡ Le déplafonnement des jours de télétravail (actuellement limité à 10 jours)
- ➡ L'adaptation des plages horaires en cas de réduction de la pause méridienne
- ➡ Le respect et le maintien des spécificités locales lorsqu'elles sont bénéfiques aux agents.
- ➡ L'assouplissement des astreintes et permanences pour les services n'ayant pas accès au 2/2/3

UN1TÉ exige une véritable concertation locale, ainsi qu'une validation en CSA avant toute modification des rythmes de travail.



UN1TÉ rappelle que la semaine de 4 jours (S4J) doit rester une perspective d'évolution de l'organisation du travail. Son expérimentation doit être reprise, et non abandonnée.

Suivez-nous



UN1TÉ.MI
FO
LA FÉDÉRATION DE SYNDICATS FRANÇAIS AFFILIÉE AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

16/07/2026